

Initiatives ministérielles

Il y a d'autres preuves. Que se passe-t-il lorsqu'il y a un fabricant de médicaments génériques sur le marché? Au gouvernement, on convient même que cela fait baisser le prix du produit pharmaceutique en question, cette entité chimique, de quelque 25 à 32 p. 100 en moyenne car, avec la concurrence, les prix diminuent.

• (1050)

Le tableau que j'ai ici reflète l'incidence qu'a la concurrence sur le prix des médicaments. Lorsqu'une entreprise qui fabrique un médicament générique a un compétiteur, le prix moyen de ce médicament est de 76,2 p. 100 de ce qu'il serait en l'absence d'un tel compétiteur. Si elle a deux compétiteurs, le prix à la consommation de ce produit n'est plus que de 61,2 p. 100 de ce qu'il aurait été en l'absence de ces deux compétiteurs et, si le marché compte quatre détenteurs de licences obligatoires, ce prix tombe à 45,1 p. 100.

Or, au moment même où l'intégrité du régime canadien de soins de santé est menacée, pourquoi diable le gouvernement présente-t-il ce projet de loi, le fait-il avaler de force aux parlementaires après trois heures de débat, le renvoie-t-il à un comité mais refuse d'y entendre les témoins qui veulent s'y exprimer et le ramène-t-il à la Chambre?

Je veux jouer au prophète, mais il essaiera probablement, à un moment donné, au cours des prochaines heures, d'en imposer l'adoption tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture en ayant recours à la clôture? Pourquoi fait-il cela?

Nous, du Parti libéral, avons bien précisé dès le début que nous sommes contre l'octroi de cette prime de plusieurs milliards de dollars aux multinationales pharmaceutiques. Même si les audiences en ont été amputées, nous avons appris au comité que l'élimination des licences obligatoires va coûter au régime canadien de soins de santé, dans les 12 prochaines années, entre quatre—je dis bien—quatre et sept milliards de dollars. Voilà ce qui arrivera si l'on supprime les licences obligatoires.

Et le gouvernement ne va pas se contenter de les supprimer. Il a décidé de faire quelque chose d'unique. Non seulement le projet de loi entrera en vigueur dès son adoption, mais encore ses dispositions seront rétroactives au 20 décembre 1991, et cette suppression rétroactive des licences obligatoires au Canada pourrait coûter à elle seule plus de deux milliards de dollars aux contribuables canadiens.

Il n'est pas étonnant que le gouvernement ne veuille pas discuter à fond des répercussions de ce projet de loi pour les consommateurs canadiens. Il n'est pas surprenant qu'il cherche à se réfugier derrière le Règlement de la Chambre et la tyrannie de la majorité qu'est la clôture.

Il sait parfaitement bien que ce qu'il est en train de faire est obscène et ce, précisément au moment où les ministres de la Santé du Canada sont aux prises avec la réduction des paiements de transfert qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral pour assurer des soins de santé de qualité, quelle que soit la région. Et ce gouvernement arrive avec ce projet de loi par lequel, à toutes fins utiles, le Parlement va faire le plus gros cadeau qu'il ait jamais accordé à aucun organisme; c'est obscène.

Si ce projet de loi est adopté avant Noël, l'élimination de l'octroi obligatoire de licences reviendra à faire un cadeau de Noël de plusieurs milliards de dollars aux multinationales pharmaceutiques du Canada.

Nous allons poursuivre le débat ici, dans cette enceinte, aujourd'hui, demain, après-demain, le jour suivant et aussi longtemps qu'il le faudra pour que les Canadiens comprennent ce que cette bande en face est en train de manigancer.

Je sais que lorsque, de ce côté-ci de la Chambre, nous aurons terminé, il y aura quelques députés conservateurs de l'arrière-plan qui commenceront à se sentir très mal à l'aise dans leurs sièges car ils auront reçu des appels de consommateurs de leurs circonscription leur demandant pourquoi ils appuient un projet de loi comme le C-91 qui élimine l'octroi obligatoire de licences et qui risque de porter atteinte au système de santé du Canada.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi prendre la parole et commenter l'amendement.

L'amendement que je propose revient à réinstaurer l'octroi obligatoire de licences aux compagnies pharmaceutiques au Canada. Et pour ce qui est de sa teneur, je crois que nous devrions nous pencher sur ce qui est arrivé à la démocratie canadienne depuis quinze jours à l'égard de ce projet de loi.

Le gouvernement a présenté le projet de loi le 16 novembre et, après seulement trois heures de débat, a imposé une limite de temps, ce qui a forcé la clôture du débat le lendemain. Le lundi suivant, nous avons formé un comité pour étudier cette mesure législative.